

COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 18-06 DU 21 JUIN 2018

relative à l'élection du président de la commission relative au littoral et au milieu marin

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu l'article L213-8 du code de l'environnement,

Vu l'article D213.22 du code de l'environnement,

Vu le règlement intérieur du comité de bassin approuvé par délibération n° CB 17-15 du 6 décembre 2017,

Vu le dossier de la réunion du comité de bassin du 21 juin 2018.

DÉLIBÈRE

Article unique

Est élu président de la commission relative au littoral et au milieu marin :

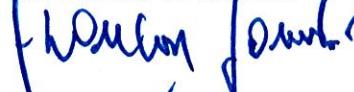
Pierre VOGT

La Secrétaire
du comité de bassin



Patricia BLANC

Le Président
du comité de bassin



François SAUVADET